

Communiqué de presse

Prise de position d'Alzheimer Suisse sur la révision TARMED Le projet du Conseil fédéral discrimine les personnes atteintes de démence

Yverdon-les-Bains, 20.6.2017: Alzheimer Suisse demande une correction de la révision TARMED. La limitation des consultations médicales affecte durement les personnes très âgées et tout particulièrement celles atteintes de démence. Le diagnostic et le conseil de ces patients nécessitent davantage de temps. Le projet de révision du Conseil fédéral n'est pas compatible avec les objectifs de la Stratégie nationale en matière de démence.

Alzheimer Suisse et ses 21 sections cantonales s'inquiètent face à la proposition d'adaptation du Conseil fédéral de l'Ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie (révision TARMED). Le fait de limiter les consultations médicales ainsi que le conseil médical en l'absence du patient touchera tout particulièrement les personnes atteintes de démence.

En raison de la nature même des démences, les investigations nécessaires à un diagnostic correct sont généralement fort complexes et longues. A tel point que des consultations complémentaires en l'absence de la personne malade sont souvent indispensables.

La révision TARMED remet en question la qualité des soins future des personnes atteintes de démence. En effet, avec le projet actuel, les besoins de la population très âgée et des personnes présentant des troubles cognitifs ne seront plus suffisamment pris en compte. Les traitements erronés qui risquent de s'ensuivre produisent à leur tour des frais superflus dus à une évolution défavorable de la maladie, une entrée en EMS anticipée et par la suite souvent aussi une détérioration de l'état de santé des proches soignants, mal conseillés et épuisés.

Eviter les séjours dans les hôpitaux de soins aigus

Les problèmes de santé des personnes atteintes de démence évoluent parfois brusquement. Un suivi médical serré est requis pour y répondre de façon adéquate. De plus, une collaboration continue entre les thérapeutes, le personnel paramédical et les proches permet d'éviter nombre de séjours dans des hôpitaux de soins aigus qui sont superflus, chers et déstabilisants pour les personnes atteintes de démence (séjours qui par ailleurs contribuent souvent à une détérioration de l'état de santé, ce qui entraîne des coûts subséquents).

La révision TARMED actuelle conduira à des soins inadaptés aux personnes âgées et, à plus forte raison, à des soins insuffisants pour les personnes atteintes de démence. Ce qui est en contradiction flagrante avec les objectifs de la Stratégie nationale en matière de démence (SND) et avec ceux du programme fédéral Santé 2020.



Alzheimer Suisse prie le Conseil fédéral de bien vouloir examiner avec bienveillance, et prendre en compte lors du traitement ultérieur de la révision TARMED, les aspects spécifiques aux démences présentés ci-dessus. Il importe de prévenir toute détérioration de la qualité des soins fournis au groupe croissant des personnes atteintes de démence en Suisse, ce qui évitera aussi des frais supplémentaires.

Contact:

Dr phil. Stefanie Becker, directrice d'Alzheimer Suisse, tél.: 024 426 22 55 / 079 679 21 19, e-mail: stefanie.becker@alz.ch

Alzheimer Suisse Rue des Pêcheurs 8E 1400 Yverdon-les-Bains www.alz.ch

Prise de position d'Alzheimer Suisse en réponse à la procédure de consultation sur la proposition d'adaptation du Conseil fédéral de l'Ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie:

www.alz.ch/index.php/prises-de-position.html